FEUILLETON DE L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS, 24 MARS 1860.

LE PREMIER PAS,

ROMAN,

PAR M. AMÉDÉE GOUET.

LE DUEL DE GEORGES (suite.)

Quelques jours s'écoulèrent pendant lesquels la même scène se renouvela entre les deux frères. Georges, dans son délire, ne cessait de demander Arthur, et lorsque Arthur se présentait au chevet du lit, il attachait sur lui ses regards remplis de fièvre ou se détournait sans le reconnaître. Arthur, de son côté, était morne, taciturne; il avait des distractions fréquentes, ne répondait pas aux questions qu'on lui adressait ou y répondait de travers. Son impression[illegible] ... Le moindre bruit le faisait tressaillir et le silence l'effrayait; il recherchait la solitude et il en avait peur. Ses nuits surtout, ses nuits étaient terribles. Quoique bien enfermé dans sa chambre, il n'y pouvait rester sans lumière. Et quand, épuisé de fatigue, exténué par la veille, il se jetait sur son lit, ce n'était pas un sommeil réparateur qu'il y trouvait, c'était le supplice d'affreux cauchemars.

Cependant il parvenait à peu près à dissimuler sa souffrance. On l'attribuait naturellement à la vive inquiétude que l'état de Georges devait lui causer.

Une seule chose eût pu étonner, c'est qu'au milieu des cruelles anxiétés de toute la famille, il s'était remis à travailler avec une assiduité singulière. Était-ce pour se distraire? était-ce pour mettre ses livres en ordre et régulariser sa position? Quel qu'en fût le motif, on lui en savait gré. Il expédiait les affaires avec une entente et une activité que M. Humbert ne lui connaissait pas. Il avait pris dans le pupitre de François les pièces de la correspondance. Il écrivit aux clients, leur donna des explications et leur fit passer des fonds destinés à éteindre leurs plaintes. D'un autre côté, il rectifia ses livres de compte de manière à faire disparaître toutes les erreurs qui pouvaient s'y trouver. Ces sorties de fonds creusaient le déficit de la caisse, mais Arthur ne paraissait pas s'en préoccuper.

Il ne montra au banquier que ce dont il jugea à propos de l'informer. On avait en lui une confiance que rien n'était encore venu ébranler. Et M. Humbert, émerveillé de l'ardeur intelligente qu'il manifestait depuis son retour, oubliait les griefs passés, et le comblait d'encouragements.

Arthur travaille à miracle, disait-il à M. Darnas. Les bons instincts ont repris le dessus. Oh! quand un jeune homme a du cœur, il y a de la ressource. Et c'est depuis qu'il vous voit dans la peine, par la maladie de son frère, qu'il se conduit ainsi. C'est un brave jeune homme, dont vous serez content.

Ces éloges apportaient un peu de soulagement aux deux familles désolées. On se reposait de la tristesse qu'inspirait la situation douloureuse de Georges en pensant à Arthur.

Estelle était heureuse, autant qu'on pouvait l'être en ces tristes circonstances. Elle seule n'avait pas douté de son fiancé.

Zoé veillait incessamment au chevet du lit de Georges, mais le bruit des éloges donnés à la conduite d'Arthur lui arrivait aux oreilles, et la douce jeune fille versait des larmes moins amères. Elle attribuait à la fièvre les accusations plus ou moins vagues échappées au malade.

Cependant, vers le neuvième jour, Georges recouvra un peu de calme, la lucidité lui revint dans ses idées, et il redemanda avec tant d'instance à parler à son frère, que ce dernier fut appelé près de lui.

Arthur avait appris le nom de l'adversaire de Georges, et, sans se rendre compte de son appréhension, il n'était pas sans redouter cet entretien.

IV

L'HONNEUR DE LA FAMILLE.

Georges pria Zoé de s'éloigner. Il voulait rester seul avec Arthur.

Les deux frères restèrent en tête à tête.

Le blessé avait recueilli toutes ses forces pour cet entretien suprême. La tête posée sur l'oreiller, le visage amaigri, sillonné de rides profondes, le regard enflammé, il considéra fixement Arthur. Le jeune homme ne put soutenir l'éclat de ce regard scrutateur, et le reste de la vie qui animait son frère semblait s'être concentré dans ses yeux.

Il était pâle et troublé; il baissa les yeux.

Tu as sans doute deviné, Arthur, pourquoi je tenais tant à te parler?

— de l'ignore, Georges.

— Il ne semblait lire le contraire sur ta physionomie.

— Voudrais-tu me voir qui quand tu es malade, quand nos parents sont dans la désolation quand j'attends pour te venger que j'ai pu joindre ton assassin?

— M. Lionel Martin s'est loyalement battu. C'est moi qui l'avais provoqué. Tu dois savoir pourquoi?

— Non, répondit Arthur, avec une expression de vague inquiétude.

— Je voudrais te croire sincère.....

— Et qui te fait supposer que je ne le suis pas? Ce que j'ai appris, Arthur, ce que je vais te dire.

Georges s'interrompit pendant un moment. Il respirait avec difficulté.

Tu te fatigues, Georges. Est-il bien nécessaire?

— Laisse-moi parler..... Il le faut, je le veux..... pour réserver, s'il est possible, de plus grands malheurs.

— Je t'écoute donc.

— Après cette explication... Il y a... je ne sais plus ni le nombre, ni le nom, ni l'époque... [illegible]

[illegible]

Lorsqu'elle se chauffa, deux personnes qui se trouvaient avec M. Lionel Martin, le baron Hector et Gérard Gosau, y prirent part, affirmant que M. Darnas avait manqué à leur égard aux lois de la délicatesse. Ce fut à ce moment de la querelle que ton nom fut prononcé, Arthur. Il y eut une interruption. Cependant, il était trop tard; l'insulte avait eu lieu. D'ailleurs, je croyais défendre la cause d'un ami....

[illegible]

Mais il a dû te tromper encore!

Est-il vrai que, en jouant à la bourse, tu y as été pris dans ce tout dernier trente mille francs?

Arthur tressaillit et balbutia une réponse inintelligible.

Est-il vrai que le mois précédent avait été soldé par la perte d'une somme à peu près égale?

Le jeune caissier garda le silence.

Est-il vrai que, depuis un certain temps, tu as perdu des sommes considérables par des pertes auxquelles tu ne pouvais faire face?

— Un jour, dit Arthur. Ma position est très forte.

— Je connais ta position....

— Quelle époque as-tu payé?

— Ces jours-ci. Et comment l'avez-vous appris?

Georges, à ces dernières mots, leva la tête de dessus l'oreiller et regarda fixement Arthur. Celui-ci ne put soutenir le poids de ce regard. Ses yeux se baissèrent, et il parlait avec un malaise que la peur [illegible].

— Qu'objecte cela? murmura-t-il avec trouble.

— Vous tu parler de la caisse de M. Humbert? Arthur, des gens connus de tes dépenses et de tes pertes au jeu, souvent renouvelées, prétendent que tu y puises. C'est un bruit qui se propage.

— L'abomine!

Georges reposa sa tête sur le lit d'un air désespéré.

Mais assez de reproches, dit-il, les reproches ne sauveraient personne, pas même toi. En provoquant cette explication, je te demandais de me dire la vérité, une vérité plus haute m'échappait. Je songeais à cette vieux et respectable père qui m'a servi de vie dans l'acquisition d'une réputation sans tache, à notre excellente mère, si pleine de santé et qui n'existe que pour nous aimer, à cette pauvre sœur dont le cœur se trouve brisé depuis que M. Bernard a retiré son consentement devant les révélations de M. Lionel Martin. Je songeais à toi, Arthur, qui, tombé et à moitié perdu, pourrait peut-être te relever avec le secours d'une main amie. En mourant, je ne doute que je devais conserver mes dernières forces et mes suprêmes ressources à vous préserver, vous tous qui composez ma chère famille, de la honte et d'une perte inévitable; car tu les entraînerais avec toi dans l'abîme.

Georges, Georges, le chagrin t'égare; tu t'exagères tout n'est pas désespéré.

Crois-tu que je ne sache pas que je ne devrais pas ce que tu as fait? Pour payer ces dettes, tu as pris comme ces caissiers mais honteux que l'on voit paraître devant les cours d'assises. Tu as pris des fonds dans la caisse confiée à ta probité.

Arthur courba la tête, écrasé de confusion.

Il n'est pas besoin d'une grande pénétration pour deviner cela. C'est la marche ordinaire en pareille circonstance. Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que, dans un jour, à l'autre, on découvrira ces détournements, et alors.....

Quand ces suppositions seraient fondées... Ce ne sont pas des suppositions, Arthur.

— Eh bien! soit. Je l'admets. J'admets que je sois embarrassé, que j'aie un déficit à remplacer, tout serait-il donc désespéré pour cela?

Arthur, je possède, tu le sais, une somme de soixante mille francs que m'a léguée dernièrement un de mes parents éloignés, qui était mon parrain. Cette somme est celle pour me constituer une modeste fortune; mais je sens que je n'en ai plus besoin. Garnier l'emploira pour arranger ces déplorables affaires.

Je refuse, dit Arthur, je ne saurais abuser de ta générosité.

Eh! malheureux, ne songe-tu pas que d'un moment à l'autre ta peux être découvert, arrêté, et que? Veux-tu donc tuer ton père? Crois-tu qu'il survivrait au déshonneur de son nom? Et notre mère? Et Zoé, cette pauvre Zoé! Ah! tu n'y songes pas!

Georges, épuisé, brisé de fatigue et d'émotion, fit un geste de désespoir et retomba sur le lit, les yeux clos, pâle comme un cadavre.

— Georges! Georges! s'écria Arthur éperdu. Mais le malade ne parut pas l'entendre.

— Ah! je l'ai tué, je l'ai tué! s'écria le malheureux jeune homme frappé de terreur. Georges, au nom du ciel!... réponds-moi, je ferai tout ce que tu voudras, j'en fais le serment, je le jure. Oh! oui, car je suis plus coupable et plus perdu encore que tu ne le supposes..... Il n'y a pas de salut pour moi, pas de salut, je devais être mort!

Un sanglot à ses cris.

Cette scène avait anéanti les dernières forces de Georges; de ce jour, il déclina [illegible] sans interruption. Garnier, qui abandonnait l'espoir de le sauver.

Quant à Arthur, il tomba dans un état de langueur farouche qui vint augmenter les inquiétudes et l'affliction des deux familles.

On l'interrogea inutilement sur l'entretien qui avait eu lieu entre lui et son frère. Les questions les plus précises n'obtinrent que des réponses incohérentes et comme insensées.

On renonça à le questionner sur ce sujet.

Le malheureux évitait non-seulement de causer, mais il fuyait le monde et se tenait dans un isolement plus grand encore qu'auparavant. Ce qui l'effrayait surtout, c'était de rentrer dans la chambre du malade, bien que le malade, dont les facultés s'éteignaient, ne fût plus en état de le reconnaître. On eût dit qu'une main invisible lui barrait le passage et le repoussait invinciblement. On n'insistait pas, et on le laissait au dehors, attribuant cette aversion inexplicable à une surexcitation de sensibilité nerveuse.

A part cela, on faisait de lui ce qu'on voulait; c'était une machine, un automate vivant. Toute énergie paraissait éteinte en lui; on eût pu douter qu'il pensât. Il avait des terreurs d'enfant, des craintes d'halluciné.

On l'environnait de soins affectueux.

Estelle et Zoé, les deux bons anges de ces pauvres familles, se montraient infatigables; elles se multipliaient, veillant, consolant, soignant, étouffant leur propre douleur pour ne s'occuper que de la douleur des autres. On les voyait sur pied nuit et jour, elles se partageaient la noble et sainte tâche d'être à tous et à tout, tantôt au chevet du lit de Georges, tantôt auprès d'Arthur, tantôt avec Mme Darnas, dont la frêle santé n'avait pu résister à de si cruelles secousses, et qui, malgré son courage se trouvait obligée de garder la chambre.

M. Humbert était retenu chez lui par les travaux de son établissement.

Pour Darnas, grave, froid et sévère, il conservait au milieu de toutes ces crises une impassibilité de statue.

Enfin, le jour terrible, le jour des derniers adieux arriva. Garnier avait prévu l'inévitable malheur. La science ni l'amitié ne pouvait sauver le blessé.

Le matin de ce jour, Georges, tombé dans une complète insensibilité, eut une apparence de résurrection. La vie, au moment de l'abandonner, reparut dans ses yeux et sur son visage décoloré. Il reconnut le docteur. Il lui sourit tristement et lui tendit la main.

— C'est fini, n'est-ce pas? lui dit-il, je me sens mourir.

Il était devenu d'une effrayante maigreur. Les joues creuses, les yeux enfoncés sous l'orbite et cerclés de noir, les lèvres sèches et blanches, il était méconnaissable.

— Oh! je ne crains pas la mort, reprit-il en voyant Garnier hésiter à lui répondre. La mort est rarement un mal, elle est souvent un bien.—dites-moi, cher ami, si je dois passer la journée.

Garnier lui serra la main. L'émotion l'empêchait de parler. Il ne l'essaya pas même, craignant d'éclater en sanglots. Mais Georges comprit la muette étreinte de son ami.

— C'est bien, merci, dit-il.

Zoé et Estelle arrivèrent ensemble, les premières. Il les salua d'un doux regard.

— Oh! toi Estelle, haletante de surprise et de joie, vous nous reconnaissez aujourd'hui? Oh! grand Dieu! vous êtes sauvé!

Mais Zoé, interdite, tourna les yeux vers le docteur, et tombant à genoux au chevet du lit elle fondit en larmes.

— Chère demoiselle, dit Garnier en se penchant à son oreille, du courage! Tâchons de lui épargner le plus possible les angoisses de cette triste moment.

Alors la vaillante fille se releva et essuya ses yeux.

Bientôt après entrèrent M. et Mme Darnas.

— Mes chers et bons parents, dit Georges en tournant vers eux son visage déjà marqué du sceau de la mort, je vais vous quitter..... je vais mourir..... Mon père, pardonnez-moi les chagrins que je vous ai causés..... J'aurais voulu pouvoir vous les épargner..... mais la fatalité a été plus forte que moi..... je meurs du moins avec l'espoir de vous laisser tranquilles, et pouvant être consolés.....

Les assistants ne comprenaient pas ce qu'il voulait dire. Ils ne savaient rien encore; ses allusions étaient perdues pour eux. Ils l'écoutaient parler, attribuant son langage au délire des dernières heures.

Les sanglots, contenus jusqu'alors, emplirent la chambre. Mme Darnas voulut se lever de son siège pour aller embrasser le mourant. Mais la pauvre mère, à demi évanouie de douleur, ne put y parvenir.

Zoé, penchée sur Georges, lui adressait de folles paroles, de désespoir.

Par un suprême effort, le blessé appliqua ses lèvres à l'oreille de la jeune fille, et il lui dit:

— Arthur..... où est Arthur? Veille sur lui..... aide-le..... Il est notre frère..... il doit souffrir..... A toi maintenant à le sauver!.....

A ce moment la porte s'ouvrit. M. et Mme Humbert entrèrent, ils amenaient Arthur.

Au bruit des pas, le mourant rouvrit les yeux. Il vit Arthur venir à lui, le visage défait et la marche chancelante.

Arthur! murmura-t-il.

Ses yeux restèrent ouverts, mais devinrent ternes. Il poussa un profond soupir. Ce fut le dernier.

Dans un coin de la chambre, Darnas, debout, immobile, muet, le front courbé, les bras croisés sur sa poitrine, contemplait ce tableau d'agonie. Des larmes coulaient lentement le long de ses joues blanchies comme le marbre.

Mme Darnas avait perdu connaissance. Mme Humbert la soutenait.

Garnier, s'approchant du lit, abaissa les paupières du mort, puis il alla serrer la main de M. Darnas.

Le vieillard n'y tint plus. Son impassibilité était vaincue, le ressort brisé, les pleurs jaillirent en ruisseau de ses paupières. Il tomba sur un siège, suffoqué.

C'était une affection triste, profonde, immense. Et au milieu des gémissements et des plaintes, on entendait une voix murmurer avec l'accent du désespoir:

— C'est moi qui l'ai tué!

Cette voix était celle d'Arthur.

A Continuer.

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Samedi, 24 mars 1860,

RIGOLETTO.

Grand opéra en 4 actes, de Verdi.

Dimanche—Bénéfice de Mme MELCHISEDEC, La Tireuse de Cartes.

On commencera à 7 heures

THEATRE ST-CHARLES.

Samedi soir, 24 mars.

MY DAUGHTER'S DEBUT, pour comédie, avec musique — CAMARALVAMAN, vaudeville..... CONNELL'S LESSON vaudeville.

THEATRE DES VARIETES.

Samedi soir, 24 mars.

DOT..... [illegible] GRIMSHAW, BAGSHAW et BRADSHAW, vaudeville.

Amphithéâtre et Musée,

DE SPALDING ET ROGERS

Rue St-Charles.

Rumsey & Newcomb.

Campbell Minstrels.

Les Campbell Minstrels de Rumsey et Newcomb.

[illegible]

MUSEUM DE VANNUCHI, rue St-Charles, No. 701 [illegible]

IMMENSE COLLECTION DE CURIOSITÉS.

[illegible]

Vieux John Brown,

[illegible]

VENUS DE PAGE.

LE CELEBRE TABLEAU

DE

Vénus guidant Enée et les Troyens vers les rivages d'Italie,

EST MAINTENANT EXPOSÉ A

L'ODD FELLOWS' HALL.

[illegible]

SALLE DES ODD FELLOWS.

Lundi, 26 mars 1860, à 7 1/2 heures du soir.

Grand Concert Vocal

DONNÉ PAR

Mmes Dalmont, Mesmaker, Philippe; MM Philippe, Dobbels, Sotto, Mesmacker, artistes du théâtre d'Orléans.

PREMIÈRE PARTIE.

Introduction.

Trio de Lucie de Lammermoor, chanté par Mme Dalmont, MM. Philippe, Sotto, Dobbels, Mesmaker.

1—Romance des Porcherons, par..... Mme Philippe.

2—Chanson de chasse du Pardon de Ploërmel, de Meyerbeer, par..... M. Sotto.

3—Air de la Calomnie (Barbier de Séville)..... M. Dobbels.

4—Brindisi de Galathée, par..... Mme Dalmont.

5—Duo de la Reine de Chypre, par..... MM. Philippe et Sotto.

6—Cavatine, chansonnette, par..... M. Mesmaker.

DEUXIÈME PARTIE.

1—Duo du Pré aux Clercs, par Mme Philippe et M. Dobbels.

2—Romance, par..... M. Philippe.

3—Duo des Huguenots, par Mme Dalmont et M. Dobbels.

4—Air de la Marquise, par..... M. Sotto.

5—Trio de Jérusalem, de Verdi, chanté par Mme Dalmont, MM. Philippe et Dobbels.

6—Chansonnette, par..... M. Mesmaker.

Prix du billet..... $1 50

On peut se procurer des billets et des programmes, chez MM. Souillé et Olivier, rue de Chartres, Elie, rue Royale, Werlein, rue du Camp, Hartel, rue du Camp.

23 mars

3me Bal travesti d'Enfants,

Donné par le professeur VEGAS,

A L'ODD-FELLOWS' HALL,

MERCREDI SOIR, 28 MARS.

Le professeur Vegas annonce respectueusement à ses amis et au public en général, que le troisième BAL TRAVESTI D'ENFANTS aura lieu MERCREDI soir, 28 mars.

Le bal commencera à 7 heures et demie et continuera jusqu'à 11 heures, après quoi le bal des adultes commencera.

Prix d'entrée:

Dames et demoiselles (qui ne sont pas élèves)..... Gratis.

Messieurs..... $1

Jeunes gens de 12 ans, au plus..... 50 cts.

Enfants des deux sexes (élèves)..... Gratis.

Les dames et demoiselles désirant des invitations voudront bien transmettre leurs noms et leur adresse au professeur Vegas, à l'Odd-Fellows' Hall.

Il ne sera pas livré d'invitations pour les dames le jour du bal.

On peut obtenir des billets d'invitation pour messieurs dans la salle, dans les magasins de musique et au bureau des billets, le jour du bal.

Personne ne sera admis s'il ne présente son billet à la porte. 13 mars—au 28

Masonic Hall, rue St-Charles,

Huitième et dernière semaine.

Clôture samedi 24 mars.

CELEBRE PANORAMA BIBLIQUE

DE J. INSCO WILLIAMS.

Ce magnifique tableau commence avec la Chute et continue dans l'ordre historique jusqu'à la captivité de Babylone, et contient plus de CINQUANTE des scènes les plus sublimes et les plus intéressantes de la Bible.

[illegible]

MADAME THIERRY,

Au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

[illegible]

Machine à chocolat à louer.

A LOUER, [illegible]

FROMAGE Gruyère—[illegible] S D GRATIAA & Co

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Hilary B. Cenas.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 15,388—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 14 février 1860, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 24 mars 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues du Cirque ou des Remparts, du Canal, du Bassin et de la Commune [illegible]

[illegible]

MALINDA, négresse, âgée d'environ quarante-huit ans, cuisinière et blanchisseuse.

BEN, nègre âgé d'environ vingt-huit ans, excellent domestique et tapissier.

PRINCE, nègre âgé d'environ cinquante-trois ans, bon domestique de maison et cuisinier.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication.

[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Hilary B. Cenas.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,388.—En vertu de deux ordres de vente datés des 7 et 8 de décembre 1859 [illegible]

1. JOHN, âgé d'environ 25 ans, excellent sujet, maçon, depuis dix ans dans la famille du défunt.

2. TOM, âgé d'environ 23 ans, frère de John [illegible]

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Julien Neville vs. R. H. Montgomery.

QUATRIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 13,516—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

James A. Brander vs. A. W. Seates.

Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 7330.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 4 avril 1860, à 5 heures P. M. [illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

John Campbell vs William Mack—Benton & King, en liquidation, vs Wm Mack & Jack son Morton, capitaine, et les propriétaires de la goelette Hornet.—Eagan & King vs les mêmes.—Cinquième Cour du District de la Nlle Orléans—Nos 13,523, 13,533 et 13,551.

P. McGuigin vs les mêmes—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 8,296.

PAR suite de consentement des parties intéressées dans les affaires ci-dessus, je procéderai le jeudi, 29 de mars 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité [illegible]

La goelette HORNET, ses meubles, voiles, amarres, &c., telle qu'elle se trouve amarrée [illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Pierre Darby, h. de c. l.

COUR du Quinzième District Judiciaire—Paroisse de Ste Marie. [illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Therese Krumer ou Kraus, [illegible]

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 4309—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Rufty vs ses Créanciers.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 7835—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque d'Amérique vs Jean Baptiste Dupuy et Dupuy.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 7304—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feu Edouard Clague.

Richard Clague Junior, es Justice de La Roche, veuve de Richard Clague, Senior, et Pierre Charles Clague.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,113.

ACTION EN PARTAGE.

[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Felicite Oursel, décédée veuve d'Antoine Pallet.

COUR DU QUINZIEME DISTRICT JUDICIAIRE.—Paroisse de St Landry. [illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. Wilson vs E. S. Sheldon.—No 286.

COUR du Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

S. HAMILTON, constable

Anniversaire de la naissance de HENRY CLAY.

Un Grand Bal Paré, Masqué ET A INSIGNES,

Sera donné en commémoration du QUATRE-VINGT TROISIEME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE

De l'Illustre Henry Clay,

PAR

La Loge De L'UNION No 16, R∴ A∴ A∴ E∴

Jeudi soir, 12 avril 1860, dans

La salle des Odd Fellows.

—DIRECTEURS—

*R. W. Webster,	*Philip Holm,	A W Moore,
John Croft,	*M Greenwall,	L Salleau,
David Hughes,	Emile Frere,	J. Lautier,
*J. Hudson,	*F. R. Reis,	M. P. Lytle,
L. Roder,	D. R. Hughes,	H Rolling
E. H. Bowen,	D Wolfhamen,	F. Alekin
*L. Martin,	Joseph Folger,	C Auenheimer,
J. Bennet,	*J Olmstead,	J. J. Clark,
W. W. Gilmore,		F. Salleau

*Comité d'invitation.

Le comité d'invitation se réunira au bureau de la salle du bal [illegible]

Billet de cavalier, $7 50. [illegible]

POIVRE, poivre—[illegible] B. TURPIN 50, rue Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Grande propriété sur la rue de l'Esplanade—A vendre

PAR VIGNIE & DE FERRIET, encanteurs.

IL sera vendu samedi, 31 mars 1860, à la Bourse St-Louis, une propriété située rue de l'Esplanade, entre les rues Plauché et Villeré, mesurant 62 pieds 2 pouces [illegible]

[illegible]

Terrain et Maison sur la rue Morales.

Succession de Armand Steinmetz.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Terrain et Maison sur les rues Dumaine et Roman.

Succession de Michael Kenney.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

[illegible]

Succession de A. A. Ranguis.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Succession de Felicité Séraphine Farrar.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 49.

[illegible]

Succession de Mlle Virginie Conrad.

Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans—No 15269—Vente de Terrains de prix, améliorés et situés en ville—Actions de la Banque des Citoyens et de la Compagnie d'Assurances du Star.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, encanteur

Bureau, No 27, rue des Magasins.

SAMEDI, 31 mars 1860, il sera vendu à l'enchère publique, au City Hotel, [illegible]

[illegible]

ATTAKAPAS.

Partant samedi 24 courant, à midi.

Pour St. Martinville, Nouvelle-Ibérie, Jeanerette, Charenton, [illegible]

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur BALTIC, [illegible]

BELL, BUCHANAN & Co., agents, No 51, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau régulier PEYTONA, [illegible]

BELL, BUCHANAN & Co., agents, No 51, rue Poydras.

POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA—Jour de départ, le 25 du courant, à 8 heures A. M.—Ligne de la malle des États-Unis, Nouvelle-Orléans et Texas—POUR GALVESTON ET MATAGORDA—L'excellent steamship CHAS. MORGAN, [illegible]

C. B. PAYNE, Administrateur, No 57, rue du Camp.

Jour de départ VENDREDI, 30 mars, à 8 h. A. M. POUR BRAZOS SANTIAGO.—[illegible] ARIZONA [illegible]

C. B. PAYNE, Directeur, 57, rue du Camp.

Le nouveau steamship AUSTIN, [illegible]

KEY WEST ET HAVANE.

Partant Vendredi, 30 mars, à 8 h. A. M.

POUR KEY WEST ET LA HAVANE, via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Manatee—[illegible] MAGNOLIA [illegible]

C. B. PAYNE, Administrateur, No 57, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.—Pour passage—Jour de départ, le avril.—Le navire paquebot HADEN, [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LE HAVRE.—Le navire américain GLOBE, [illegible] BAXTER, LOVELL & CO.

POUR LE HAVRE.—Passage seulement—[illegible] AQUILA, [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

POUR GENES.—Le navire américain WURTEMBERG, [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire américain WILD CAT, [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot régulier HADEN, [illegible] BAXTER, LOVELL & CO.

MAGNOLIA whiskey—160 barils Magnolia whiskey [illegible] B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de François Gras.

PAR Cus E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 20.

[illegible]

Terrains améliorés, situés dans le Deuxième District.

VENTE A L'ENCAN

Pour le compte de la succession de Jas. N. Brown, décédé.

PAR J. B. WALTON, encanteur, Bureau No 40, rue du Camp.

JEUDI, 19 avril 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, [illegible]

[illegible]

Vente pour opérer un partage.

Succession

De Dame Veuve Claude Auguste Le Vasseur

PAR L. ERNEST DE St ROMES, Encanteur

Bureau No 97, passage de la Bourse.

[illegible]

Superbe îlet de valeur, près de la rue Broad et du chemin du Bayou.

PAR CHS. E. FORSTALL, Bureau, Passage de la Bourse, No 86

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Joseph E. Strong—No 16,350.

DEUXIEME Cour de district de la Nouvelle-Orléans [illegible]

E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de J. H. Sauvinet—No 16,338.

DEUXIEME COUR de district de la Nouvelle-Orléans [illegible]

E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Jean Maurice—No 15,833.

DEUXIEME COUR de district de la Nouvelle-Orléans [illegible]

E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Joseph Fabrner—No 16,328.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de François Noirejean—No 16,441.

DEUXIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Pierre Lasser—No 16,138.

DEUXIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Alonzo Murphy—No 21,122.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

E. MICHOT, Député-greffier

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux—50 caisses fruits au jus, à vendre par PAUL JUGE & FABRY, 37 rue St-Louis

VENTES A L'ENCAN.

Trente beaux esclaves de champ, cochers de prix, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, domestiques et artisans.—Vente à l'encan.

PAR J. B. WALTON, encanteur, Bureau, No 40, rue du Camp.

SAMEDI 24 mars 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu les esclaves suivants:

1—JACK, âgé d'environ 38 ans, nègre de champ.

2—NELLY, âgée d'environ 18 ans, négresse de champ.

3—DANIEL, leur fils, âgé d'environ 11 ans.

4—CHARLOTTE, leur fille, âgée d'environ 8 ans.

5—JACK, leur fils, âgé d'environ 5 ans.

(Une famille, pour être vendue ensemble.)

6—LOUIS, âgé d'environ 27 ans, forgeron, pleinement garanti.

7—CHARITY, âgée d'environ 20 ans, négresse de champ et domestique, pleinement garantie.

8—[illegible]

9—NED, âgé d'environ 26 ans, nègre de champ et bonnes de place, pleinement garanti.

10—GEORGE, âgé d'environ 24 ans, domestique, pleinement garanti.

11—WILLIAM, âgé d'environ 25 ans, excellent domestique et garçon de salle à manger, pleinement garanti.

12—BRABS, âgé d'environ 27 ans, nègre de champ et drayman, pleinement garanti, excepté une légère hernie.

13—AARON, âgé d'environ 26 ans, nègre de champ et drayman, [illegible]

14—JESSEY, âgé d'environ 40 ans, sellier, excepté une légère hernie.

15—BOB, âgé d'environ 22 ans, nègre de champ, extra, [illegible]

16—JOE, âgé d'environ 19 ans, maçon et plâtrier, pleinement garanti.

17—TERRY, âgé d'environ 16 ans, négresse de champ et gardienne.

18—FANNY, âgée d'environ 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.

19—DAVID, âgé d'environ 34 ans, excellent débardeur, pleinement garanti, excepté un léger défaut au pied droit.

20—TEMPY, âgée d'environ 27 ans, négresse de champ et blanchisseuse, pleinement garantie.

21—MARY, âgée d'environ 15 ans, excellente ravaudeuse [illegible]

22—MARIA, âgée d'environ 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, [illegible]

23 et 24—SARAH, âgée d'environ 27 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, [illegible]

25—ABB, âgé d'environ 25 ans, excellent nègre de champ, pleinement garanti.

26—FREDERICK, âgé d'environ 25 ans, nègre de champ, pleinement garanti, [illegible]

27—RAY, âgé d'environ 24 ans, excellent laboureur, [illegible]

28—HENRY, âgé d'environ 35 ans, nègre de champ, pleinement garanti. [illegible]

29—KETTY, âgée d'environ 40 ans, négresse de champ, [illegible]

30—HIRAM, âgé d'environ 35 ans, bon charpentier ordinaire, [illegible]

CONDITIONS—[illegible]

Vente lot de terre à Gentilly, convenable pour jardiniers, laitiers, ou personnes désirant bâtir une résidence de campagne.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, No 74, rue de Chartres.

[illegible]

Dix-neuf terrains de valeur dans le Troisième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau No 74, rue de Chartres.

[illegible]

Bel îlet dans le fond du Deuxième District, sur le coteau de la Metairie, près le Fair.

PAR J. B. WALTON, encanteur, Bureau No 40, rue du Camp.

[illegible]

Vente par catalogue de plantes rares et fruitières.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, No 74 rue de Chartres

MARDI 27 mars, à midi, il sera vendu par catalogue [illegible]

Succession de [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 74, rue de Chartres.

[illegible]

Grande vente de magnifiques magasins dans le 2me et 4me Districts, et un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le 3me District.

Succession d'Auguste Moine.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Bureau Passage de la Bourse, No 49

JEUDI, 29 du courant, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, [illegible]

[illegible]

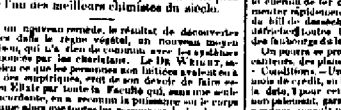

Le célèbre

ELIXIR DE JEUNESSE DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes modernes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes anti-annoncés par les charlatans. Le Dr WRIGHT, sachant bien ce que les personnes non initiées avaient eu à souffrir des empiriques, crut de son devoir de faire essayer son Elixir par toute la Faculté qui, sans une seule voix discordante, en a reconnu la puissance sur le corps de l'homme alors que toutes les ressources de la pharmacopée ont été employées en vain. Des années d'étude et une volonté qui ne reculait devant aucun obstacle ont fait réussir le Docteur et il offre maintenant son elixir au public comme la seule préparation qui puisse guérir des maladies suivantes:

L'abattement physique et moral,

Le sang qui se porte à la tête,

La confusion des idées,

L'hystérie,

L'insensibilité générale

L'agitation et l'insomnie,

Absence de forces musculaires,

Le manque d'appétit,

La dyspepsie,

Le découragement,

La désorganisation ou la paralysie des organes de la génération,

Les palpitations de cœur,

En un mot toutes les affections qu'engendrent la faiblesse et les nerfs.

Prix, $2 la bouteille ou trois bouteilles pour $5. Expédition, par la malle, pour toutes les parties des États-Unis. A vendre par tous les droguistes respectables des États-Unis et des Canadas. Escompte libéral au commerce.

J. WRIGHT & CO, Propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans, Lne.

1 mars—1an,v&c.

CIGARES—[illegible] de la Havane, un magnifique assortiment des marques les plus célèbres et les plus recherchées, comprenant les différentes formes et grosseurs, telles que regalias, dond regalias, conchas, londres, bravas, panetelas, cazadores, vegueros, regalia de Londres, [illegible] et un grand nombre d'autres marques toutes importées directement par nous. En magasin et à vendre par BORNIO & BROTHER, No 34, rue Gravier.

CLOUS de girofle—[illegible] à vendre par B. TURPIN, 55, rue Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de José Martinez, décédé.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 24 mars 1860, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Charles, [illegible]

[illegible]

Propriété dans la Paroisse Jefferson.

[illegible]

Succession de feu Henry Parish Conrey No 16,229—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans

Douze îlets de prix, dans le fond du Quatrième District, sur une ligne du grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord, et du Nouveau Canal

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau, No 27, rue des Magasins

JEUDI, 12 avril 1860, à midi, au City Hotel, [illegible]

[illegible]

Très jolie résidence sur le bord de la mer, sur une élévation, à Ocean Springs, en parfait état, arbres fruitiers et autres de choix.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur, Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'amiable, la jolie résidence occupée actuellement par M. J. C. Jenkins.

[illegible]

Chocolat à la Crème et Bonbons!

G. LAVIE,

Rue St. Charles No. 91.

REÇU un grand assortiment de Chocolat de la célèbre maison de Masson de Paris, ainsi que des Bonbons fins de Gâbler Berger.

VENTES A L'ENCAN.

Belles Propriétés Améliorées, au faubourg Tremé, seront vendues

PAR CHARLES E. FORSTALL

SAMEDI, 24 mars, à midi, à la Bourse St-Louis, pour opérer un partage, [illegible]

[illegible]

Pour cause de départ.

Vente d'un superbe lot de terre situé au faubourg Treme.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 80, Passage de la Bourse.

[illegible]

Vente importante de propriétés de très grand prix pour résidences, dans la rue de l'Esplanade.

PAR N. VIGNIE, encanteur

SAMEDI, 24 mars, il sera vendu à la Bourse St-Louis, [illegible]

[illegible]

Vente à longs termes de 504 Lots de Terre faisant partie de la propriété Hermina et de celle connue autrefois comme la "Briqueterie de Martin & Hoover."

Vente pour opérer un partage

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Terrain de prix, dans la rue du Canal, Faubourg Tremé.

PAR C. E. GIRARDEY & Co

[illegible]

Propriété dans le Quatrième District.

VENTE SANS RESERVE.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Succession de John B. Wallace

PAR E. ROGER & Co.

MERCREDI, 25 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, [illegible]

[illegible]

Excellente occasion pour les acheteurs.

Beaux terrains situés à la Baie St-Louis et convenables pour résidences d'été. Deux des terrains ont des maisons confortables, sont admirablement distribués et plantés d'arbres fruitiers de choix—Le tout était connu autrefois sous le nom de Broadwell Place.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur, Bureau, No 11 Commercial Place.

[illegible]

A VENDRE.

LA goelette JOINVILLE, [illegible]

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, 74, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

EN débarquement du navire Juniata, de Bordeaux—200 barriques vin rouge; [illegible] S. D. GRATIAA & Co.

VENTES A L'ENCAN.

Vêtements, Marchandises sèches, Bonneterie, &c., &c.

PAR M. BARNETT Jr., encanteur.

Bureau, au coin des rues Chartres et St-Louis.

SAMEDI 24 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, [illegible]

Coutellerie et Quincaillerie.

PAR M. BARNETT, Jr., encanteur.

[illegible]

Famille de prix.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Passage de la Bourse No 80

IL sera vendu samedi, 24 mars 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis,

La négresse créole EUGENIE, [illegible]

Terrains d'encoignure.

PAR N. VIGNIE, Encanteur

[illegible]

Vente positive de deux terrains avec une grande maison basse et salle de bal à l'encoignure des rues Prieur et Quartier.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Résidences très agréables et d'un bon rapport, rue des Champs Elysées.—Terrains à l'encoignure des rues Marigny et Célestine—Terrains et constructions à l'encoignure des rues Clouet, Burgundy et Mandeville.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

[illegible]

Succession de Célestie Perrault.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Beaux terrains au faubourg Tremé

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

[illegible]

Magnifique Mobilier pour cause de départ.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 80

[illegible]

VENTE PAR CATALOGUE

D'eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs, sardines, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI 10 avril 1860, à 10 heures A. M., [illegible]

Vente positive et sans réserve,

Pour cause de liquidation.

Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs, sardines, conserves, etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur

Succession de Jacques Combe.

[illegible]

SUCRE de la Havane—171 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement de la goelette Mary Clinton et à vendre par S. DE VISSER & Co, No 74, rue des Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE A CREDIT.

300 lots d'habillements de printemps, chemises, caleçons, &c.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

LUNDI, 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 60,

300 lots d'habillements de printemps, [illegible]

VENTE A CREDIT.

60 caisses de toiles d'Irlande,

Pour compte de qui il appartiendra

PAR BLACHE & LEAUMONT

MERCREDI, 28 courant, à 10 heures du matin, [illegible]

VENTE A SIX MOIS DE CREDIT

Bottes, Souliers et Brodequins

PAR VINCENT & Co

[illegible]

Nattes! Nattes.

PAR VINCENT & Co

[illegible]

Vin rouge et vin blanc

PAR BERNARD TURPIN

[illegible]

Tabac de la Havane en feuilles

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Sardines

PAR E. B. SYKES

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ

[illegible]

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur

[illegible]

Goelette! Goelette!

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur

[illegible]

Terrains vagues dans le Troisième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 74 rue de Chartres

[illegible]

Résidence agréable, avec un jardin à fruits, etc., à l'encoignure des rues Marigny et Girod, Troisième District.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

[illegible]

PAR VINCENT & Co.

[illegible]

VENTE A SIX MOIS DE TERME

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co.

[illegible]

Jolie maison de résidence dans le 4me District, encoignure des rues St Anne et Galvez.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 74, rue de Chartres

[illegible]

Beaux terrains au faubourg Tremé

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

[illegible]

Malsis, Chaises, Barillets, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Vin rouge et vin blanc

PAR E. B. SYKES

[illegible]

1,007,000 Cigares de la Havane

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

971,000 cigares de la Havane

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Succession de James Speake No 15,930.

Esclave à vendre.

PAR C. PITTS & GARDNER SMITH.

[illegible]

Jolie villa sur le bord de la mer, magnifique terre, vergers, &c., sur la terre haute de la Baie St. Louis, à une petite distance du nouveau wharf. Vente à l'encan, sans réserve.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

[illegible]

LA BELLE PROPRIETE DE [illegible]

[illegible]

MIEL de la Havane, en magasin, et à vendre par E. TROISGROS, [illegible]